



# Contrat Vide Grenier Roche Saint Secret Béconne Dimanche 07 novembre 2021 de 9h à 18h

Je soussigné(e) : Nom : .....  
Adresse : .....  
N° de tel : .....  
Pièce d'identité N° : .....  
Type de pièce d'identité :  Carte d'identité ;  Passeport ;  Permis de conduire  
Délivrée le : ..... Par : .....

**Joindre obligatoirement une photocopie recto verso de la pièce d'identité**

Nature des objets exposés (à remplir obligatoirement) :

.....  
.....  
.....

**Art 1** - Je souhaite participer au vide grenier organisé par le Comité des Fêtes de la Roche Saint Secret Béconne, le dimanche 7 novembre 2021 et note les dimensions et prix des emplacements :

**2 mètres sans table : 6 euros**

**2 mètres avec table : 8 euros**

**Je réserve ..... emplacements sans table et ..... emplacements avec table et règle par chèque la somme de ..... euros.**

**NB. : Les réservations ne seront effectives qu'après réception du présent contrat signé, de l'attestation sur l'honneur et du règlement. Pour les personnes mineures, une autorisation des parents ou tuteur est obligatoire. Les vendeurs professionnels ne sont pas admis.**

**Art 2** - Il est interdit de vendre de la nourriture, des armes à feu, des animaux et des articles neufs.

**Art 3** - Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées : vendeur - acheteur

**Art 4** - Les vendeurs doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile pour tout incident qui surviendrait sur et autour de leur stand.

**Art 5** - les objets exposés demeurent sous la responsabilité juridique et pénale de leur propriétaire.





## **Contrat Vide Grenier Roche Saint Secret Béconne Dimanche 07 novembre 2021 de 9h à 18h**

**Art 6** - Le Comité des fêtes de la Roche Saint Secret Béconne ne pourra être tenu pour responsable :

- En cas de vol, perte ou sinistre des objets
- En cas de litige d'un vendeur avec les agents de la contribution, de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- De l'origine des objets exposés.

**Art 7** - L'accueil des vendeurs ayant réservé et payé se fera le dimanche 07 novembre de 7h à 9h. Au-delà de 9h, le Comité des Fêtes se réserve le droit de disposer des emplacements vacants sans qu'aucun remboursement ne puisse être effectué.

**Art 8** - Les vendeurs sont responsables de la zone qu'ils occupent, de la sécurité de leurs installations et de leur montage.

**Art 9** - Les vendeurs doivent laisser propre l'emplacement qui leur est attribué. En particulier, les objets non vendus devront impérativement être débarrassés par le vendeur.

**Art 10** - Les vendeurs ne pourront pas remballer avant 18heures, ce par respect des autres exposants et pour la sécurité de tous.

**Art 11** - En cas d'évènement indépendant de sa volonté ou en cas de pluie, le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler le vide grenier sans recours pour les vendeurs. Cependant, dans ce cas, les sommes perçues pour les emplacements seront intégralement remboursées.

**Art 12** - Les vendeurs autorisent le Comité des Fêtes à prendre des photos du vide grenier et de ses vendeurs, et à les diffuser sur leur site internet, le site de la commune, sur leur page Facebook et dans les journaux.

**Art 13** - J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à en respecter sans réserve tous les termes.

**Date et signature, précédées de la mention « lu et approuvé »**

